

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE – n° 41-2025

Ouverture d'une enquête publique relative au classement d'une parcelle publique en parcelle privée et désignation d'un commissaire enquêteur.

Le Maire de SAINT MARTIN LE NŒUD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la voirie routière,

VU la délibération du conseil municipal en date du 02 Décembre 2025,

Considérant que le projet nécessite la réalisation d'une enquête publique.

----- A R R E T E: -----

Article 1 : Une enquête publique relative au projet de classement d'une parcelle publique en parcelle privée aura lieu sur le territoire de la commune de Saint Martin Le Nœud du 05 Janvier au 21 Janvier 2026.

Article 2 : Monsieur Jacques NICOLAS, Chef d'agence de société de manutention en retraite, est désigné comme commissaire enquêteur.

Article 3 : L'enquête se déroulera à la mairie de Saint Martin Le Nœud aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie le 5 Janvier de 9h00 à 11h00, le 21 Janvier de 18h00 à 20h00. Pendant toute la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Article 4 : A l'expiration du délai mentionné à l'article 1 ; le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par Monsieur le commissaire enquêteur. Ce dernier, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête, accompagnés de ses conclusions, au maire de la commune de Saint Martin Le Nœud.

Article 5 : Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux journaux du département de l'Oise, quinze jours avant le début de celle-ci.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie de la commune de Saint Martin Le Nœud au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Fait à SAINT MARTIN LE NŒUD, le 16 Décembre 2025.

Jean-Marie POURRIER Maire

